



Vue depuis la voie d'accès vers la porte d'entrée et parvis - Crédit : A26 Architectures

Qui est en charge du projet ?

Le projet InSERRE est un projet porté par le ministère de la Justice mais qui a la particularité d'être multi parties-prenantes : il s'appuie sur le territoire qui a fait acte de candidature et s'élabore dans un dialogue partenarial.

L'Atigip (Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle) assure la chefferie de projet, fait valoir les éléments de la doctrine qui font d'InSERRE un programme vraiment innovant.

L'APIJ (Agence pour l'immobilier de la justice) assure de son côté la maîtrise d'ouvrage en pilotant le choix des architectes et du groupement constructeur compte tenu d'un programme fonctionnel établi conjointement avec la direction de l'administration pénitentiaire.

La direction de l'administration pénitentiaire, conjointement avec l'Atigip, suit les différentes phases du projet, afin d'apporter son expertise métier. La **direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille** assure la co-présidence, avec le préfet, du comité de pilotage (COPIL) local.

Le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) du Pas-de-Calais, qui accueillera l'établissement sur son ressort, est partie intégrante de ce projet et contribue à la réflexion autour de la prise en charge de la personne détenue dans le futur établissement InSERRE.

Les partenaires locaux : mairie de Saint-Laurent-Blangy, Communauté Urbaine d'Arras, préfecture du Pas-de-Calais, Conseil général, Conseil régional, la Maison de l'emploi et des métiers du pays d'Artois, représentants et clubs d'entreprises, partenaires associatifs, sont également impliqués, notamment au travers du comité de pilotage local qui se réunit tous les semestres et de groupes de travail, auxquels ils participent, de manière systématique ou ponctuelle en fonction des thèmes abordés.

Une fois livré et en fonctionnement, InSERRE est un établissement pénitentiaire sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire.